



KPMG S.A.
Languedoc-Cévennes
251 Rue Euclide - Parc Eureka
CS 79516
34960 Montpellier cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)4 67 99 14 00
Télécopie : +33 (0)4 67 99 14 01
Site internet : www.kpmg.fr

Hérault Tourisme

Association de loi 1901

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2020

Hérault Tourisme
Association de loi 1901

Maison du Tourisme - Avenue des Moulins - 34184 Montpellier

Ce rapport contient 4 pages

Référence : dr.pa.ib-07052021



KPMG S.A.
Languedoc-Cévennes
251 Rue Euclide - Parc Eureka
CS 79516
34960 Montpellier cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)4 67 99 14 00
Télécopie : +33 (0)4 67 99 14 01
Site internet : www.kpmg.fr

Hérault Tourisme **Association de loi 1901**

Siège social : Maison du Tourisme - Avenue des Moulins - 34184 Montpellier

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de l'association Hérault Tourisme,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

Convention de mission 2020 : dotation départementale du Conseil Départemental de l'Hérault

- *Personne concernée :*

Monsieur Barral – Vice-Président du Conseil Départemental de l'Hérault

- *Entité concernée :*

Conseil Départemental de l'Hérault

- *Nature et objet :*

Dotation départementale globale de financement du fonctionnement et mise à disposition de locaux et de moyens humains par le Conseil Départemental de l'Hérault à l'association.

- *Modalités :*
 - o Dotation départementale : 4 100 000 €,
 - o Moyens humains mis à disposition : 129 461 €,
 - o Locaux mis à disposition : 113 880 €.

Convention de Partenariat 2020 entre Hérault Tourisme et l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée

- *Administrateur intéressé :*

Monsieur Panné – Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire de Béziers Méditerranée
- *Entité concernée :*

Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée
- *Nature, objet et modalités :*

Participation financière de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée de 20 900 € pour l'exercice 2020, après remise de 50% accordée par Hérault Tourisme.

Convention de Partenariat 2020 marketing entre Hérault Tourisme et Sète Agglopôle Méditerranée

- *Administrateurs intéressés :*

Madame Pradelle et Madame Fabre de Roussac – Membres du Conseil Communautaire de Sète Agglopôle Méditerranée
- *Entité concernée :*

Sète Agglopôle Méditerranée
- *Nature, objet et modalités :*

Participation financière de Sète Agglopôle Méditerranée de 11 000 € pour l'exercice 2020, après remise de 50% accordée par Hérault Tourisme.

Convention de Partenariat Plan Marketing 2020 entre Hérault Tourisme et Logis de l'Hérault

- *Administrateurs intéressés :*

Monsieur Escudié – Président de Logis de l'Hérault
- *Entité concernée :*

Logis de l'Hérault
- *Nature, objet et modalités :*

Participation financière de Logis de l'Hérault de 5 250 € pour l'exercice 2020, après remise de 50% accordée par Hérault Tourisme.

Commande actions Marketing 2020 et convention base de données SIT 34 entre Hérault Tourisme et le Pays Haut-Languedoc & Vignobles

- *Administrateurs intéressés :*
Monsieur Arcas – Président du Pays Haut-Languedoc & Vignobles
- *Entité concernée :*
Pays Haut-Languedoc & Vignobles
- *Nature, objet et modalités :*
Participation financière du Pays Haut-Languedoc & Vignobles de 8 500 € pour l'exercice 2020, après remise de 50% accordée par Hérault Tourisme.

Commande actions Marketing 2020 et convention base de données SIT 34 entre Hérault Tourisme et Montpellier Métropole

- *Administrateurs intéressés :*
Monsieur Calvat et Monsieur Pellet – Membres du Conseil Communautaire de Montpellier Métropole
- *Entité concernée :*
Montpellier Métropole
- *Nature, objet et modalités :*
Participation financière de Montpellier Métropole de 5. 550 € pour l'exercice 2020, après remise de 50% accordée par Hérault Tourisme.

Montpellier, le 7 mai 2021

KPMG S.A.

Didier Redon
Associé